

86

Commission permanente  
Séance du 4 décembre 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48916

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Subvention congrès**

Le lundi 04 décembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h40.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 25 mai 2018 relative au barème pour le financement des congrès et manifestations diverses ;

## Expose :

Par courrier en date du 18 septembre 2023, l'association Nyota Africa sollicite le soutien financier du Département d'Ille-et-Vilaine pour l'organisation d'une conférence portant sur le programme de développement local des 145 territoires de la République Démocratique du Congo qui a eu lieu le 28 octobre 2023 à Rennes.

Cet événement à rayonnement international a rassemblé environ 300 Congolais vivant à l'étranger (Australie, Canada, Allemagne, Argentine...) en vue d'un partage d'expérience avec les Breilliens sur le modèle économique développé en région Bretagne au cours des 50 dernières années.

Au vu du barème voté le 28 mai 2018 concernant le financement des congrès et manifestations diverses, il est proposé l'attribution d'une subvention de 2 000 euros.

## Décide :

- d'attribuer d'une subvention de 2 000 euros à l'association Nyota Africa pour l'organisation d'une conférence sur le développement de la République Démocratique du Congo, détaillée en annexe.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 5 décembre 2023  
ID : CP20232042

Pour extrait conforme